

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/04/2026

Date d'affichage et d'envoi : 17/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 (un absent excusé rejoint le conseil à 21h25) - Votants : 27

Le 30 AVRIL 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Jean-Claude DESMASURES et Séverine LEPROVOST

Ont donné procuration : Joël RENAULT donne procuration à Mickaël ROGER, Bernard LEMOUSSU donne procuration à Evelyne HILLIOU, Jean-Claude DESMASURES donne procuration à Bruno FORGEAIS, Séverine LEPROVOST donne procuration à David GIROULT.

Secrétaire de séance : François MESTRES

Vote des taux de fiscalité

Rapporteur Adrien JEHENNE

Le Conseil Municipal est invité à fixer les taux des taxes foncières et d'habitation.

Il est proposé de maintenir pour 2026 les taux d'imposition de l'année précédente. Pour rappel, ils étaient les suivants :

Type de taxe	Taux 2025	Proposition des taux maintenus pour 2026
Taxe foncière sur le bâti	44.60%	44.60%
Taxe foncière sur le non bâti	46.87%	46.87%
Taxe d'habitation	14.06%	14.06%

Ces taux permettent à la Commune de Sourdeval de bénéficier d'un produit global attendu pour 2026 de 1 408 665 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord unanime pour le maintien des taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 04 mai 2026.

Le secrétaire de séance,
François MESTRES



Le Maire,
Adrien JEHENNE

